



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 835 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** plus de 30 000 jeunes s'initient au tabagisme chaque année; qu'ils sont recrutés activement par l'industrie du tabac, avec des produits colorés, aromatisés et branchés; qu'une grande partie d'entre eux seront fumeurs pour de nombreuses années;

**CONSIDÉRANT QUE** le tabac est responsable de 30% de tous les cancers, et que c'est la première cause de mortalité évitable au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** chez les femmes, le cancer du poumon tue 2 fois plus que le cancer du sein et chez les hommes, 4 fois plus que le cancer de la prostate;

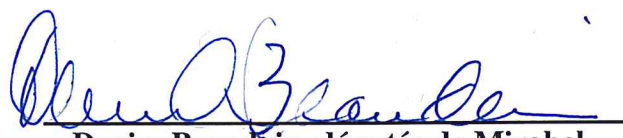
**CONSIDÉRANT QUE** le tiers des journées complètes d'hospitalisation dans les grands hôpitaux du Québec sont dues au tabagisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de tabagisme au Québec stagne à environ 20 % depuis plus de 6 ans, avec 1,5 million de fumeurs; c'est donc dire que pour chaque fumeur qui écrase, un jeune devient accro;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Les signataires de cette pétition demandent à l'Assemblée nationale du Québec d'interdire les saveurs (y compris le menthol), d'imposer un moratoire sur les produits de tabac, d'adopter l'emballage neutre et standardisé (incluant l'interdiction des cigarettes ayant un diamètre inférieur à 7,5 mm) et d'assujettir la cigarette électronique à la *Loi sur le tabac*.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

  
Denise Beaudoin, députée de Mirabel

14 janvier 2014  
Date de signature de l'extrait